

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 13

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 12 JUN 2023

N° D2023 033

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre octobre à 20 H, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard REY.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, **Adjoint au Maire.**

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, **Conseillers municipaux.**

**Absent(s) excusé(s):** Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Gilles BRIENS

**Secrétaire de séance :** Marc SOLFOROSI

**Date de la convocation :** 5 juin 2023

**Date de l'affichage :** 5 juin 2023

**OBJET : - CHANGEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE – LANCEMENT D'UNE ETUDE – ENGAGEMENT DES TRAVAUX ET DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire explique que le bâtiment de l'école élémentaire est vieillissant, et énergivore. Il apparaît nécessaire de procéder au changement des fenêtres du bâtiment en vue de réaliser des économies d'énergie, et de mieux isoler le bâtiment.

Il est rappelé que le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 16 janvier 2023, d'adhérer au service économe de flux mutualisé proposé par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, et de bénéficier d'un diagnostic énergie par les services de l'ALEC01.

Considérant le contexte économique actuel,  
Considérant les difficultés d'approvisionnement en matériaux,  
Considérant l'inflation des prix des matériaux

M. le Maire propose au conseil municipal de lancer l'opération de changement des fenêtres de l'école, et demande au conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses liées à cette opération dans la limite d'une enveloppe budgétaire fixée à 70 000 € HT.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune déposera une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		56 000.00 €	80 %
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>56 000.00 €</b>	<b>80 %</b>
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR	14 000.0 €	20 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional		0 €	
Conseil départemental	Equipements de proximité	0 €	
Fonds de concours			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publiques</b>		<b>14 000.00 €</b>	<b>20 %</b>
<b>Total HT</b>		<b>70 000.00€</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de changement des fenêtres de l'école, et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à engager les travaux dans la limite d'une enveloppe de 70 000.00 € HT, et signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**



  
**Le secrétaire de séance,  
Marc SOLFOROSI**



Certifié exécutoire  
après réception en Préfecture le  
et publication du 19/06/2023